



HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2022-306

PUBLIÉ LE 3 OCTOBRE 2022

Sommaire

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie / Pôle accueil courrier

74-2022-09-27-00007 - Arrêté DDSP-SGO n°SGCD SLI PAC 2022 140
portant subdélégation de signature de M. le DDSP de la Haute-Savoie (2
pages)

Page 3

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie

74-2022-09-27-00007

Arrêté DDSP-SGO n°SGCD SLI PAC 2022 140
portant subdélégation de signature de M. le
DDSP de la Haute-Savoie

Direction centrale de la sécurité publique
« Direction départementale de la sécurité publique de la Haute-Savoie

Annecy, le 27 septembre 2022

**Le directeur départemental de la sécurité publique
de la Haute-Savoie**

ARRETE DDSP / SGO N° SGCD/SLI/PAC/2022/140
*portant subdélégation de délégation de signature
de Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique de la Haute-Savoie*

VU le code des marchés publics et les textes subséquents ;

VU le code de justice administrative et notamment ses articles R,414-1 et suivants et R,611-8-2 et suivants ;

VU la loi organique n°2001.692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finance ;

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée et relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements

VU le décret n°2012.1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Yves LE BRETON, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté du Ministre de l'intérieur n° 286 du 24 février 2022 portant nomination de M. Alexandre PETIT commissaire divisionnaire de police, en tant que directeur départemental de la sécurité publique de la Haute Savoie à compter du 14 mars 2022;

VU l'arrêté n° SGCD/SLI/PAC/2022-124 du 23 août 2022 donnant délégation de signature à M. Alexandre PETIT directeur départemental de la sécurité publique de la Haute Savoie,

VU le(s) schéma(s) d'organisation financière pour l'exécution territoriale des programmes indiqués ci-après ;

ARRETE

ARTICLE 1– Subdélégation de signature est donnée en cas d'absence ou d'empêchement, en vertu de l'article 4 de l'arrêté préfectoral numéro SGCD/SLI/PAC/2022-124 du 23 août 2022 de M. le préfet de la Haute Savoie, à M. SABORIT Didier, attaché principal d'administration de l'État et chef du service de gestion opérationnelle de la direction départementale de la sécurité publique de la Haute-Savoie, pour l'engagement juridique et la liquidation des dépenses.

ARTICLE 2 Toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées.

Alexandre PETIT

